



PROJET ÉOLIENNES FLOTTANTES D'OCCITANIE (EFLO)

Instance de concertation et de suivi

Réunion publique du mercredi 1^{er} juillet 2026 – Gruissan

Intervenants :

- Didier CODORNIU, maire de Gruissan
- Jean-Emmanuel PERRIN, adjoint du préfet maritime de Méditerranée
- Thierry MAILLES, sous-préfet de Narbonne, représentant le préfet de l'Aude
- Mathias BOURRISSOUX, garant de la concertation continue, Commission nationale du débat public (CNDP)
- Thibault LAURENT, Directeur de projet Éolien flottant – DREAL Occitanie
- Romain CUNNIET, Direction de projet Éolien flottant – DREAL Occitanie
- Nicolas MAIRE, directeur adjoint de la DDTM des Pyrénées-Orientales, délégué à la mer et au littoral 66/11
- Jean-Mathieu KOLB, directeur du projet EFLO – Ocean Winds
- Thomas BORDRON, directeur du développement du projet EFLO – Ocean Winds
- Hugo BLANCHET, RTE

Animation : Kevin DESSAGNE, Institutions & Projets.

La réunion s'est déroulée de 16 h 04 à 18 h 08 et a rassemblé une cinquantaine de participants. A titre liminaire, il est précisé que la réunion de cette instance vaut comité de projet au sens de l'article L. 211-9 du Code de l'énergie.

INTRODUCTION

Kevin DESSAGNE, animateur

Ouvre la réunion en souhaitant la bienvenue aux participants. Il rappelle que cette 1^{re} Instance de Concertation et de Suivi (ICS) constitue un nouveau rendez-vous de dialogue autour du projet EFLO. Il présente le déroulement de la réunion, les différentes séquences. Il précise que les participants pourront intervenir tout au long de la présentation afin de favoriser un dialogue direct avec les intervenants.

Il donne ensuite la parole à Didier Codorniou.

Didier CODORNIU, Maire de Gruissan, Premier Vice-Président de la Région Occitanie en charge de la délégation Méditerranée, Président du Parlement de la Mer

Remercie l'ensemble des participants, les représentants de l'État, les équipes d'Ocean Winds (OW), les garants de la concertation ainsi que les acteurs associatifs et professionnels présents d'avoir répondu à l'invitation.

Il rappelle que la Région Occitanie s'est engagée depuis plusieurs années dans une politique ambitieuse de transition énergétique, notamment à travers la stratégie REPOS visant à faire de l'Occitanie la première région à énergie positive. Il souligne que le développement de l'éolien flottant constitue l'un des projets structurants de cette stratégie.

Didier Codorniou revient notamment sur les transformations engagées autour de Port-La Nouvelle, dont les infrastructures sont progressivement adaptées afin d'accueillir les activités liées à l'assemblage et à la maintenance des futurs parcs éoliens en mer. Ces investissements



PROJET ÉOLIENNES FLOTTANTES D'OCCITANIE (EFLO)
Instance de concertation et de suivi
Réunion publique du mercredi 1^{er} juillet 2026 – Gruissan

participent, selon lui, au renforcement de la souveraineté énergétique nationale tout en créant de nouvelles perspectives de développement économique pour le territoire.

Didier Codorniou souligne ensuite que les enjeux ne concernent pas uniquement les infrastructures. Il insiste sur la nécessité d'anticiper les besoins en compétences, rappelant que plusieurs centaines de personnes travaillent déjà sur les premiers projets et que les besoins pourraient atteindre 3 000 à 3 500 emplois directs au cours des prochaines années. Cette montée en puissance suppose d'organiser dès aujourd'hui les formations nécessaires afin que les habitants du territoire puissent bénéficier des opportunités créées par cette nouvelle activité industrielle.

Il rappelle également que ces projets suscitent des interrogations légitimes de la part des habitants et des professionnels, qu'il s'agisse des conséquences sur les activités de pêche, sur le tourisme, sur les paysages ou sur l'environnement marin. Il considère que la concertation constitue à ce titre un élément essentiel de la réussite du projet. Selon lui, la crédibilité du dialogue repose sur la capacité des porteurs du projet et des services de l'État à apporter des réponses précises, transparentes et fondées sur les connaissances disponibles.

En conclusion de son intervention, il identifie trois priorités qui devront accompagner durablement le développement de l'éolien flottant en Occitanie :

- poursuivre les investissements dans les infrastructures portuaires,
- développer les compétences locales nécessaires à la filière
- et renforcer progressivement l'industrialisation des procédés afin d'améliorer la compétitivité de cette nouvelle industrie.

Il rappelle enfin que plusieurs instances techniques et stratégiques sont d'ores et déjà mobilisées pour accompagner ces objectifs et assurer un suivi régulier du développement de la filière.

Jean-Emmanuel PERRIN, adjoint du préfet maritime Méditerranée pour l'action de l'État en mer

Remercie à son tour les participants. Il souligne que cette instance constitue désormais le rendez-vous annuel permettant de rendre compte de l'avancement du projet, de partager les connaissances acquises et de poursuivre le dialogue avec les acteurs du territoire.

Il replace ensuite le projet EFLO dans le cadre plus large de la politique énergétique nationale. Il rappelle que le développement de l'éolien en mer répond aux objectifs fixés par la Stratégie nationale bas-carbone et par la Programmation pluriannuelle de l'énergie, qui visent à accélérer la décarbonation de la production d'électricité tout en renforçant la souveraineté énergétique de la France. Il précise que l'objectif national est d'atteindre 45 GW de capacité installée en mer à l'horizon 2050, dont une part significative sera développée en Méditerranée grâce à la technologie de l'éolien flottant, mieux adaptée aux caractéristiques des fonds marins méditerranéens.

Il revient ensuite sur les principales étapes qui ont permis d'aboutir au projet présenté aujourd'hui.

Jean-Emmanuel Perrin insiste sur le fait que cette planification repose sur deux principes indissociables. Le premier est celui de la concertation, qui permet d'associer les territoires, les collectivités, les professionnels, les associations et les citoyens tout au long du développement des projets. Le second est celui de la conciliation des usages, qui consiste à rechercher le meilleur équilibre possible entre la production d'énergie, les activités économiques existantes,



PROJET ÉOLIENNES FLOTTANTES D'OCCITANIE (EFLO)

Instance de concertation et de suivi

Réunion publique du mercredi 1^{er} juillet 2026 – Gruissan

la préservation des milieux naturels et les différents usages maritimes. Il rappelle que cette recherche d'équilibre constitue le fil conducteur de l'action des services de l'État.

Il conclut son intervention en invitant les participants à profiter pleinement de cette réunion pour poser leurs questions, partager leurs attentes et contribuer aux échanges qui accompagneront le développement du projet.

Thierry MAILLES, sous-préfet de Narbonne

Thierry Mailles excuse l'absence du préfet de la région Occitanie ainsi que celle du préfet de l'Aude, retenus par d'autres obligations, et indique les représenter au cours de cette réunion. Il rappelle l'engagement de l'État en faveur du développement de l'éolien en mer, tant sur le volet maritime que sur les infrastructures terrestres nécessaires à son déploiement. Cet engagement se traduit notamment par le soutien apporté aux projets pilotes ainsi que par les investissements réalisés pour adapter le port de Port-La Nouvelle aux besoins de la filière, afin d'y permettre l'assemblage des futures éoliennes flottantes. Il souligne que ces projets répondent à une double ambition : contribuer à la transition énergétique tout en favorisant la création d'emplois et le développement économique du territoire.

Thierry Mailles précise également que la gouvernance de la filière s'appuie sur une mobilisation coordonnée des services de l'État. À l'échelle régionale, le préfet de région coprécide, aux côtés de la présidente de la Région Occitanie, le Comité stratégique régional de la filière de l'éolien flottant, chargé d'accompagner le développement de cette nouvelle industrie. À l'échelle départementale, le préfet intervient plus spécifiquement sur les procédures liées à l'atterrissage des projets et à leur bonne intégration dans le territoire.

Il conclut en réaffirmant l'attachement des services de l'État aux démarches de dialogue et de concertation. Il souligne que ces temps d'échange constituent une condition essentielle pour accompagner le développement du projet, répondre aux interrogations du public et favoriser une appropriation progressive des enjeux par l'ensemble des acteurs du territoire.

SÉQUENCE 1 – INTERVENTION DU GARANT DE LA COMMISSION NATIONALE DU DÉBAT PUBLIC

Mathias BOURRISSOUX, garant de la concertation continue – Commission nationale du débat public

Ouvre son intervention en excusant l'absence de Laura Michel, également garante de la concertation continue.

Il rappelle que la concertation continue constitue le prolongement direct du débat public organisé en 2021. Placée sous l'égide de la Commission nationale du débat public (CNDP), elle vise à garantir que l'information du public se poursuive pendant toute la phase de développement du projet, jusqu'aux procédures administratives et à l'enquête publique. Il précise que cette mission ne consiste pas à se prononcer sur l'opportunité du projet mais à veiller à la qualité du dialogue, à la transparence de l'information et à la bonne prise en compte des observations formulées par le public.

Il revient ensuite sur les principales étapes de la concertation continue menées depuis 2022. Il présente ensuite le rôle concret des garants et évoque les principaux enseignements du dernier bilan intermédiaire. Les échanges conduits au cours des derniers mois mettent en



PROJET ÉOLIENNES FLOTTANTES D'OCCITANIE (EFLO)

Instance de concertation et de suivi

Réunion publique du mercredi 1^{er} juillet 2026 – Gruissan

évidence plusieurs attentes fortes : une meilleure association des parties prenantes aux études environnementales, une valorisation des connaissances acquises grâce aux fermes pilotes, une attention particulière portée aux effets du projet sur l'avifaune et les mammifères marins, ainsi qu'une information plus précise sur les retombées économiques, l'emploi local et les dispositifs de formation. Ces sujets continueront à faire l'objet d'un suivi particulier dans le cadre de la concertation continue.

Avant de conclure, il rappelle que les coordonnées des garants sont accessibles au public et que chacun peut les solliciter à tout moment pour formuler une observation ou signaler une difficulté relative au déroulement de la concertation.

SÉQUENCE 2 – PRÉSENTATION DE L'HISTORIQUE DU CHOIX DE LA ZONE DE PROJET ET DES PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

Thibault LAURENT, Directeur de projet Éolien flottant – DREAL Occitanie

Revient sur les grandes étapes de la planification du développement de l'éolien en mer en Méditerranée.

Il présente les zones retenues par l'État à l'horizon des 10 prochaines années à l'issue du débat public, en distinguant notamment les zones Golfe du Lion Centre (GLC, intégrée dans l'appel d'offres n°10 - AO10) et Golfe du Lion Est (GLE), puis évoque les perspectives de développement à plus long terme dans la zone Golfe du Lion Ouest (GLO). Il souligne que cette planification répond à une logique progressive, permettant d'adapter le développement de la filière aux connaissances acquises au fil des projets.

Il rappelle ensuite qu'un principe fondamental de cette démarche repose sur la réalisation, à l'initiative de l'État, de campagnes d'études en mer pour l'élaboration d'un état initial de l'environnement, qui constitue le socle des études d'impact accompagnant les demandes d'autorisation. Cet état initial vise à établir une connaissance de référence du territoire avant toute implantation. Il porte sur un ensemble de thématiques, parmi lesquelles l'environnement sonore, la qualité des eaux, la biodiversité, les paysages, le patrimoine ainsi que les différents usages de la mer. Cette connaissance préalable permet aux développeurs d'évaluer les incidences potentielles de leur projet et d'éclairer les décisions qui seront prises dans le cadre de leur instruction.

Il expose ensuite les principales étapes de la procédure de mise en concurrence des futurs parcs commerciaux (sélection des candidats, dialogue concurrentiel, remise et sélection des offres finales). Cette procédure permet de choisir le futur lauréat dans un cadre fixé par l'État tout en laissant aux candidats une capacité d'innovation dans la conception de leurs projets (permis enveloppe).

Romain CUNNIET, Direction de projet Éolien flottant – DREAL Occitanie

Présente les procédures administratives relatives au raccordement électrique du projet. Il rappelle que, si le parc éolien et son raccordement sont étroitement liés, ils font l'objet de 2 procédures d'autorisation distinctes, chacune suivant son propre calendrier.

Il explique que l'instruction du dossier de raccordement se déroule en trois grandes étapes (complétude et la régularité du dossier, phase d'examen technique et de consultations, décision administrative).



PROJET ÉOLIENNES FLOTTANTES D'OCCITANIE (EFLO)
Instance de concertation et de suivi
Réunion publique du mercredi 1^{er} juillet 2026 – Gruissan

Il précise que le calendrier du raccordement est volontairement désynchronisé de celui du parc éolien. Cette organisation répond à une contrainte technique : les infrastructures électriques, et notamment le poste de raccordement, doivent être disponibles avant la mise en service des éoliennes afin de permettre l'injection de l'électricité produite sur le réseau national. Cette anticipation constitue aujourd'hui un élément essentiel de la planification des projets d'éolien en mer.

Nicolas MAIRE, directeur adjoint de la DDTM des Pyrénées-Orientales

Conclut cette présentation en rappelant le rôle des services de l'État dans l'instruction des dossiers.

Il souligne que cette instruction poursuit 2 objectifs complémentaires. Le 1^{er} consiste à respecter le calendrier fixé par la politique nationale de développement de l'éolien en mer, afin de permettre l'atteinte des objectifs énergétiques de la France. Le 2nd est de garantir un niveau d'exigence élevé dans l'analyse des enjeux environnementaux, techniques et réglementaires, afin que les décisions soient prises sur la base d'une connaissance la plus complète possible des impacts du projet.

TEMPS D'ÉCHANGES N°1

Maryse ARDITI, France Nature Environnement Occitanie Méditerranée

Ouvre les échanges en demandant à quelle échéance les documents présentés au cours de la réunion seront mis à disposition du public.

Elle s'interroge ensuite sur la fréquence des ICS. Habitée à participer aux réunions de suivi des projets pilotes, elle observe que ces dernières se tiennent à un rythme plus soutenu et estime qu'une concertation plus régulière permettrait de suivre plus efficacement l'évolution des études environnementales et du projet.

Claudine VASSAS MEJRI, 1ère Vice-présidente du Conseil Départemental de l'Hérault, déléguée aux solidarités territoriales, à la transition numérique et l'innovation

Souligne que les collectivités territoriales peuvent jouer un rôle important dans la diffusion de l'information auprès des habitants.

Elle propose que le Département de l'Hérault puisse contribuer à cette démarche de pédagogie en relayant les informations relatives au projet. Elle rappelle que plusieurs sujets demeurent au cœur des préoccupations exprimées par les habitants, notamment les conséquences du projet sur les activités de pêche, sur le tourisme ainsi que, plus largement, sur son acceptabilité. Selon elle, les collectivités disposent d'une capacité de relais qui peut contribuer à une meilleure compréhension du projet par le grand public.

Didier CODORNIU, Maire de Gruissan, Premier Vice-Président de la Région Occitanie en charge de la délégation Méditerranée, Président du Parlement de la Mer

Répond que les supports présentés au cours de la réunion seront transmis aux participants dans les jours suivants (NDLR : ils sont désormais accessibles sur le site du projet EFLO (<https://eoliennes-flottantes-occitanie.fr/>) et sur le site eoliennesenmer.fr). Concernant la fréquence des réunions, il partage le constat selon lequel les échanges réguliers sont utiles au



PROJET ÉOLIENNES FLOTTANTES D'OCCITANIE (EFLO)
Instance de concertation et de suivi
Réunion publique du mercredi 1^{er} juillet 2026 – Gruissan

bon déroulement de la concertation. Il rappelle néanmoins que les réunions évoquées concernent le suivi scientifique des projets pilotes et répondent à des objectifs spécifiques. L'ICS a, pour sa part, vocation à réunir périodiquement l'ensemble des acteurs afin de présenter l'avancement global du projet.

Rebondissant sur l'intervention de Claudine Vassas Mejri, Didier Codorniou insiste sur la nécessité de poursuivre les actions de pédagogie autour de l'éolien flottant. Il estime que les enjeux restent encore complexes pour une partie du public et que les collectivités, les organismes consultatifs ainsi que les instances de concertation ont un rôle essentiel à jouer pour diffuser une information claire, accessible et fondée sur des éléments objectifs. Selon lui, le développement de cette filière industrielle suppose également un véritable travail d'acculturation afin que chacun puisse comprendre les enjeux énergétiques, économiques et environnementaux associés au projet.

Jean-Emmanuel PERRIN, adjoint du préfet maritime Méditerranée pour l'action de l'État en mer

Rappelle que l'organisation d'au moins une ICS par an répond aux engagements pris dans le cadre de la concertation continue.

Il précise toutefois que ce rythme constitue un minimum et qu'il pourra évoluer si les besoins exprimés par les parties prenantes le justifient. Il indique que les services de l'État restent attentifs à la qualité du dialogue avec le territoire et qu'ils adapteront les modalités de concertation si cela apparaît nécessaire au regard de l'avancement du projet ou des attentes exprimées par les participants.

Lionel FEUILLAS, Ligue pour la protection des oiseaux (LPO Occitanie)

Revient sur la notion de conciliation des usages, évoquée au cours des interventions introductives. Il souligne que cette notion ne doit pas uniquement concerner les activités humaines présentes en mer. Selon lui, les oiseaux constituent eux aussi des « usagers » du milieu marin et doivent être pleinement pris en considération dans les réflexions relatives à l'implantation des futurs parcs.

Il souhaite donc connaître les démarches engagées en amont afin de mieux prendre en compte les enjeux liés à l'avifaune dans le choix des zones.

Louis LABATTUT, ancien marin et ancien élu de Gruissan

Indique qu'il n'exprime pas d'inquiétude particulière concernant la technologie de l'éolien flottant. En revanche, il souhaite attirer l'attention sur les retombées économiques concrètes attendues pour le territoire. Il rappelle les difficultés rencontrées par plusieurs secteurs d'activité, en particulier la pêche et l'agriculture, et estime que le développement de cette nouvelle filière doit constituer une opportunité pour les habitants du littoral.

Évoquant les premiers chantiers engagés à Port-La Nouvelle, il regrette que de nombreux emplois aient, selon lui, été confiés à des entreprises ou à des salariés venus de l'extérieur. Il exprime le souhait que les futurs projets permettent un recours plus important aux compétences locales et contribuent durablement au développement de l'emploi sur le territoire.

Thibault LAURENT, Direction de projet Éolien flottant – DREAL Occitanie



PROJET ÉOLIENNES FLOTTANTES D'OCCITANIE (EFLO)
Instance de concertation et de suivi
Réunion publique du mercredi 1^{er} juillet 2026 – Gruissan

Rappelle que l'amélioration des connaissances scientifiques constitue l'un des fondements de la démarche engagée par l'État. Il souligne que les études environnementales ne se limitent pas au projet EFLO mais s'inscrivent dans un programme de recherche plus large, destiné à mieux comprendre le fonctionnement des écosystèmes marins méditerranéens avant le développement des futurs parcs.

Il cite notamment le programme MIGRALION, qui vise à améliorer la connaissance des déplacements de l'avifaune migratrice au-dessus de la Méditerranée. Les données recueillies permettent d'affiner progressivement la compréhension des trajectoires migratoires, des altitudes de vol et des périodes de passage afin d'alimenter les futures études d'impact. Il rappelle que ces travaux sont menés avec de nombreux partenaires scientifiques et qu'ils ont vocation à bénéficier à l'ensemble des projets développés en Méditerranée.

Romain CUNNIET, Direction de projet Éolien flottant – DREAL Occitanie

Complète cette réponse en rappelant que la définition des zones retenues pour le développement de l'éolien en mer résulte d'un travail de planification conduit sur plusieurs années.

Il explique que les premières analyses ont consisté à identifier les secteurs présentant les meilleures conditions techniques tout en limitant les conflits d'usage. Les routes de navigation commerciale, les principales zones de pêche, les contraintes militaires ainsi que les enjeux environnementaux ont ainsi été intégrés dès les premières phases de réflexion.

Revenant plus précisément sur le programme MIGRALION, il présente les différents outils mobilisés pour améliorer la connaissance des déplacements de l'avifaune : observations visuelles embarquées, radars ornithologiques, suivis GPS de certaines espèces et dispositifs automatiques d'enregistrement. Le croisement de ces différentes méthodes permet d'obtenir une vision beaucoup plus complète des comportements migratoires.

Il souligne que ces travaux ont déjà permis d'acquérir des connaissances importantes, tout en mettant en évidence plusieurs lacunes scientifiques. Certaines espèces de passereaux ainsi que les espèces de migrateurs « terrestre » de façon générale restent encore insuffisamment documentés, de même que les déplacements nocturnes. C'est pourquoi de nouvelles campagnes de mesures sont programmées afin de compléter progressivement ces connaissances avant le développement des futurs parcs.

Il rappelle enfin que l'ensemble de ces résultats sera intégré aux études d'impact réalisées par le futur maître d'ouvrage. Les prescriptions environnementales qui accompagneront l'autorisation du projet tiendront compte de ces connaissances afin d'adapter, si nécessaire, certaines caractéristiques du projet ou les mesures de suivi qui lui seront associées.

Répondant également aux interrogations relatives aux effets paysagers, il précise qu'une étude spécifique sur l'état des lieux paysager et patrimonial de la façade maritime du golfe du Lion a été menée dans le cadre du débat public « La Mer en débat » ([Etude AKENE](#)). Celle-ci doit permettre aux lauréats d'étayer leur étude d'impact notamment en matière d'insertion visuelle du projet selon différents points de vue et dans différentes conditions météorologiques.

Lionel FEUILLAS, Ligue pour la protection des oiseaux (LPO Occitanie)

Remercie les intervenants pour ces précisions.



PROJET ÉOLIENNES FLOTTANTES D'OCCITANIE (EFLO)

Instance de concertation et de suivi

Réunion publique du mercredi 1^{er} juillet 2026 – Gruissan

Il souligne toutefois que les connaissances acquises devront continuer à être partagées avec les associations naturalistes et les organismes scientifiques tout au long du développement du projet. Il rappelle que les retours d'expérience issus des premiers projets pilotes constitueront une ressource précieuse pour améliorer encore la compréhension des impacts potentiels de l'éolien flottant sur l'avifaune.

Il exprime enfin le souhait que la LPO puisse être associée aux prochaines réunions techniques consacrées aux études environnementales afin de contribuer, aux côtés des autres partenaires, à cette démarche d'amélioration continue.

L'animateur indique que cette demande est prise en compte et sera transmise aux services de l'État ainsi qu'au maître d'ouvrage.

SÉQUENCE 3 – PRÉSENTATION DU PROJET ÉOLIENNES FLOTTANTES D'OCCITANIE (EFLO)

Jean-Mathieu KOLB, directeur du projet EFLO – Ocean Winds

Présente Ocean Winds (OW), entreprise spécialisée dans le développement, la construction et l'exploitation de parcs éoliens en mer.

Il précise que l'ambition d'EFLO est de s'appuyer sur l'expérience d'Ocean Winds dans l'éolien en mer, afin de franchir une nouvelle étape dans le développement de l'éolien flottant commercial en Méditerranée, tout en poursuivant les efforts engagés en matière de dialogue avec les territoires et de prise en compte des enjeux environnementaux.

Il explique que le projet Éoliennes Flottantes d'Occitanie (EFLO) s'inscrit dans la continuité des travaux engagés depuis plusieurs années en Méditerranée, notamment avec le projet pilote Éoliennes Flottantes du Golfe du Lion (EFGL). Cette 1^{re} réalisation permet aujourd'hui de disposer d'un retour d'expérience concret sur les aspects techniques, industriels et environnementaux de l'éolien flottant.

Jean-Mathieu Kolb rappelle que le projet EFLO est porté par OW en partenariat avec la Banque des Territoires. Il insiste sur le choix d'une présence de longue date de l'équipe projet en Occitanie, par ailleurs déjà mobilisée sur le projet EFGL, considérant que la proximité avec les acteurs locaux et le maintien d'une relation de confiance constitue une condition essentielle au bon déroulement de la concertation et au développement du projet.

S'arrêtant sur le projet EFGL, il présente les principales retombées économiques déjà observées. Il souligne que près de 250 entreprises ont été mobilisées depuis le lancement du projet il y a 10 ans, dont 85% basées en France et 40% en Occitanie, et que le développement progressif de la filière contribue à structurer un tissu industriel régional capable d'accompagner les futurs projets commerciaux.

Thomas BORDRON, directeur du développement du projet EFLO – Ocean Winds

Explique qu'un des objectifs des projets pilotes est d'améliorer les connaissances environnementales en vue des projets commerciaux. Les suivis réalisés sur EFGL, dont certains déjà engagés, vont ainsi permettre d'observer les interactions entre les ouvrages et leur environnement, qu'il s'agisse notamment des oiseaux, des mammifères marins, des poissons ou encore des communautés biologiques qui colonisent progressivement les flotteurs et les systèmes d'ancrage.



PROJET ÉOLIENNES FLOTTANTES D'OCCITANIE (EFLO)
Instance de concertation et de suivi
Réunion publique du mercredi 1^{er} juillet 2026 – Gruissan

Il explique que l'objectif n'est pas uniquement de mesurer les impacts potentiels du parc, mais également d'améliorer durablement les connaissances scientifiques sur le milieu marin. Les données acquises grâce au projet pilote EFGL, croisées avec les rapports d'étude des parcs éoliens en mer en service en Europe, permettent progressivement de mieux caractériser les interactions entre les infrastructures et leur environnement.

Il présente plusieurs dispositifs de suivi des oiseaux prochainement opérationnels sur les éoliennes du projet EFGL. Ceux-ci comprennent notamment un radar destiné à observer le comportement des oiseaux autour des ouvrages et des caméras permettant d'étudier les risques de collision, ainsi que l'effet reposoir, certaines espèces utilisant ponctuellement les flotteurs comme point d'arrêt lors de leurs déplacements. D'autres suivis seront réalisés, une fois la ferme pilote mise en service, sur l'ensemble des compartiments biologiques concernés par le projet (mammifères marins, poissons, habitats benthiques...) afin de disposer d'une vision globale des effets du projet sur l'environnement.

Il souligne que cette démarche est menée en collaboration avec le Comité de suivi environnemental du projet EFGL. Les protocoles mis en œuvre sur EFGL ont par exemple été soumis à validation du Comité et si nécessaire adaptés afin de répondre aux avis émis par les scientifiques, services de l'État et associations environnementales le composant. Les futurs résultats seront de leur côté partagés.

Jean-Mathieu Kolb reprend ensuite la parole afin de présenter les caractéristiques et le calendrier du futur parc.

Il présente les principales caractéristiques du projet EFLO ainsi que les engagements pris en faveur du territoire.

Il rappelle que la puissance installée ne constitue pas, à elle seule, un indicateur suffisant pour apprécier la production d'électricité. Celle-ci dépend également des conditions de vent rencontrées au cours de l'année, ce que traduit la notion de facteur de charge.

Afin d'illustrer ce principe, il prend l'exemple d'un trajet en voiture où l'on va rouler à plusieurs vitesses avec au final une seule vitesse moyenne, or c'est ce que représente le facteur de charge, la production moyennée sur l'année. Les caractéristiques du vent en Méditerranée permettent ainsi d'envisager une production particulièrement régulière, ce qui constitue l'un des atouts du projet EFLO, de l'ordre de 90% du temps, pour un facteur de charge autour de 50%.

Il souligne que cette régularité contribue à renforcer la complémentarité entre les différentes sources d'énergies renouvelables et participe à la sécurisation de l'approvisionnement électrique.

Il précise que de nombreuses étapes sont encore à venir, avec une priorité donnée actuellement à la concertation et à la réalisation des demandes d'autorisations administratives.

Thomas Bordron conclut cette séquence en présentant l'état d'avancement de ces enjeux

Il présente le principe de désynchronisation des demandes d'autorisation des maîtres d'ouvrages mobilisés sur le projet global : projet EFLO, son extension de 500 MW (intégrée dans l'AO10 et pas encore attribuée à date) et leur raccordement.



PROJET ÉOLIENNES FLOTTANTES D'OCCITANIE (EFLO)
Instance de concertation et de suivi
Réunion publique du mercredi 1^{er} juillet 2026 – Gruissan

Il détaille ensuite le principe du permis enveloppe, qui constitue l'un des fondements de la procédure d'autorisation. Il explique que ce dispositif permet de déposer aux Services de l'Etat un dossier intégrant plusieurs variantes techniques (appelées « caractéristiques variables (CV) »), définies à l'intérieur d'enveloppes de valeur (nombre d'éoliennes, puissance installée, dimensions maximales des ouvrages...) et d'options (types de flotteurs, types d'ancrages...). Au terme des études techniques et du dialogue concurrentiel avec les sous-traitants potentiels en charge des différents lots industriels du projet, le maître d'ouvrage pourra ainsi retenir les caractéristiques comprises dans ces enveloppes et les options techniques constituant le projet final.

Le permis enveloppe permet donc de sécuriser les procédures administratives sans figer prématurément des choix techniques qui seront arrêtés ultérieurement. Il insiste toutefois sur le fait que l'étude d'impact est réalisée en retenant les hypothèses réalistes les plus pénalisantes afin que les incidences potentielles du projet soient évaluées sur cette base et que les mesures environnementales soient adaptées en conséquence, dans le respect de la directive ERC (Eviter, Réduire, Compenser).

Il présente quelques actions de concertation représentatives menées ces derniers mois, ainsi que les grandes lignes du plan de concertation pour les mois à venir.

Il rappelle que le développement d'EFLO s'accompagne d'un ensemble d'actions destinées à favoriser les retombées économiques locales, à accompagner la montée en compétence des entreprises régionales et à soutenir la structuration de la filière industrielle.

Il évoque également :

- un premier versement de 625 000€ en décembre 2025 au fonds dédié à la biodiversité géré par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse,
- le lancement à venir d'un Appel à Projets visant au financement d'actions territoriales.

TEMPS D'ÉCHANGES N°2

Thomas SÉRAZIN, Chargé de mission - Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins (CRPMEM) d'Occitanie

Rappelle les travaux engagés depuis plusieurs années entre les professionnels de la pêche, les scientifiques et les porteurs de projets afin d'étudier les conditions de cohabitation entre l'activité de pêche et les futurs parcs d'éoliennes flottantes.

Il revient notamment sur le projet FISHWIND, qui vise à mieux comprendre les interactions entre les pratiques de pêche et les infrastructures en mer. Selon lui, la définition du plan d'implantation des éoliennes constituera un élément déterminant pour préserver les conditions d'exercice de la pêche professionnelle. Il souhaite que cette réflexion soit poursuivie suffisamment en amont afin d'intégrer les contraintes opérationnelles des pêcheurs dès la conception du projet.

Il souligne enfin que certaines situations pourraient conduire à maintenir des restrictions d'accès ou à modifier les pratiques de pêche. Il estime donc indispensable d'anticiper les



PROJET ÉOLIENNES FLOTTANTES D'OCCITANIE (EFLO)
Instance de concertation et de suivi
Réunion publique du mercredi 1^{er} juillet 2026 – Gruissan

éventuelles mesures d'accompagnement et de poursuivre les échanges avec la profession tout au long du développement du projet.

Serge BRIEZ, président de l'association Les Peuples de la Mer

Serge Briez rappelle que son association participe depuis plusieurs années à l'amélioration des connaissances sur le milieu marin méditerranéen.

Il se félicite de la qualité du dialogue engagé avec OW sur le projet EFGL mais estime que plusieurs sujets méritent encore d'être approfondis. Il évoque notamment les travaux consacrés au Grand Dauphin et rappelle que cette espèce fréquente régulièrement les secteurs concernés par les futurs projets. Selon lui, les suivis scientifiques devront se poursuivre dans la durée afin de disposer d'une connaissance suffisamment robuste pour apprécier les effets potentiels des installations.

Il souligne également l'intérêt de poursuivre les collaborations entre les associations naturalistes, les scientifiques, les services de l'État et le maître d'ouvrage, considérant que le partage des connaissances constitue une condition essentielle à la qualité des études environnementales.

Thomas BORDRON, directeur du développement du projet EFLO – Ocean Winds

Remercie Thomas Sérazin et Serge Briez pour leurs interventions. Il souligne que les échanges conduits avec les professionnels de la pêche comme avec les associations environnementales contribuent directement à faire évoluer le projet et les méthodes d'étude mises en œuvre.

S'agissant de la pêche professionnelle, il rappelle que le projet FISHWIND constitue un dispositif de recherche appliquée permettant d'acquérir des connaissances sur les conditions de cohabitation entre les navires de pêche artisanale et les parcs éoliens flottants. Les 1^{ers} enseignements alimentent déjà les réflexions conduites sur EFLO, notamment concernant l'organisation spatiale du parc et les conditions d'accès aux différentes zones. Il précise que ce travail se poursuivra au fur et à mesure de l'avancement du projet afin de tenir compte des retours des professionnels et des résultats des expérimentations en cours.

En réponse aux observations formulées par Serge Briez, Thomas Bordron rappelle que le maître d'ouvrage travaille depuis plusieurs années avec de nombreux partenaires scientifiques et associatifs. Il cite notamment la collaboration engagée avec Les Peuples de la Mer, en lien avec Biotope qui accompagne le projet EFGL dans l'observation des mammifères marins, de manière à croiser les connaissances acquises par chacun afin de disposer d'une vision la plus complète possible du fonctionnement des écosystèmes concernés par le projet. Il précise que des suivis acoustiques passifs ont été menés pour mesurer les niveaux sonores émis pendant la pose des ancrs du projet EFGL et pour renseigner sur la présence de cétacés pendant cette période. Ces données viendront compléter les autres suivis environnementaux réalisés dans le cadre du projet pilote EFGL.

Il insiste enfin sur le fait que l'ensemble des enseignements issus de ces études sera progressivement partagé avec les services de l'État, les partenaires scientifiques et les acteurs du territoire. Selon lui, le développement d'EFLO doit s'appuyer sur une démarche d'amélioration continue, fondée sur les connaissances acquises au fil des projets.

Romain CUNNIET, Direction de projet Éolien flottant – DREAL Occitanie

Intervient pour compléter le sujet des mammifères marins. Il rappelle que durant son intervention il a déclaré que des datas des études seront accessibles d'ici l'été. Précise que



PROJET ÉOLIENNES FLOTTANTES D'OCCITANIE (EFLO)
Instance de concertation et de suivi
Réunion publique du mercredi 1^{er} juillet 2026 – Gruissan

l'ensemble des protocoles et campagnes concernant les poissons et les mammifères marins mis en œuvre l'ont été avec l'accord de l'Ifremer et l'OFB (campagnes saisonnières de pêche, de prélèvement d'ADN environnemental, sondes biométriques, seapod ...). De plus, une campagne de haute altitude a été spécifiquement menée pour les mammifères marins.

Il souligne que ces connaissances sont appelées à s'enrichir progressivement grâce aux 1^{ers} retours d'expérience des projets pilotes. Cette montée en connaissance constitue précisément l'un des objectifs poursuivis par l'État avant le développement des futurs parcs commerciaux. Les enseignements issus d'EFGL et des autres démonstrateurs permettront ainsi d'améliorer les prescriptions environnementales qui accompagneront les prochaines autorisations administratives.

Jean-Emmanuel PERRIN, adjoint du préfet maritime Méditerranée pour l'action de l'État en mer

Remercie les intervenants pour la qualité des échanges et souligne qu'ils illustrent parfaitement l'esprit de la concertation continue.

Il rappelle que les connaissances scientifiques progressent grâce à la confrontation des points de vue entre chercheurs, associations, professionnels de la mer, services de l'État et maîtres d'ouvrage. Selon lui, cette diversité d'approches constitue une richesse qui permet d'améliorer progressivement la qualité des projets et des décisions publiques.

Il insiste sur le fait que les études environnementales n'ont pas vocation à figer définitivement les connaissances. Elles s'inscrivent dans un processus évolutif qui se poursuit tout au long de la vie des projets. Les retours d'expérience issus des premiers parcs viendront ainsi nourrir les futurs développements et permettront d'adapter, lorsque cela sera nécessaire, les méthodes de suivi ou les mesures environnementales mises en œuvre.

En conclusion, il rappelle que la concertation continue ne s'arrête pas avec cette réunion. Les différents espaces de dialogue resteront ouverts afin de permettre aux acteurs du territoire de poursuivre leurs échanges avec les services de l'État et les futurs maîtres d'ouvrage.

SÉQUENCE 4 – LE RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE DU PROJET

Hugo BLANCHET, RTE

Présente le rôle de RTE, gestionnaire du réseau public de transport d'électricité, dans le développement des projets d'éolien en mer.

Il rappelle que RTE est chargé de concevoir, réaliser et exploiter les infrastructures permettant d'acheminer l'électricité produite par les futurs parcs jusqu'au réseau national. Cette mission est conduite en étroite coordination avec les services de l'État afin de garantir la cohérence entre le calendrier de développement des parcs et celui des ouvrages de raccordement.

Il explique que le raccordement des futurs projets méditerranéens repose sur une logique de mutualisation. Plutôt que de construire des infrastructures indépendantes pour chaque parc, l'État a retenu une approche consistant à développer des ouvrages capables d'accueillir plusieurs projets successifs. Cette organisation permet de limiter les emprises sur le territoire, de réduire les impacts environnementaux et d'optimiser les investissements nécessaires au développement du réseau électrique.



PROJET ÉOLIENNES FLOTTANTES D'OCCITANIE (EFLO)
Instance de concertation et de suivi
Réunion publique du mercredi 1^{er} juillet 2026 – Gruissan

Hugo Blanchet présente ensuite les principales composantes du projet de raccordement : un poste électrique en mer destiné à collecter l'électricité produite par les éoliennes, des liaisons électriques sous-marines puis souterraines assurant son acheminement vers la côte, ainsi qu'un poste terrestre permettant son raccordement au réseau de transport d'électricité.

Il revient sur les études conduites pour définir le fuseau de passage de ces infrastructures. Plusieurs variantes ont été examinées afin de limiter autant que possible les incidences sur les milieux naturels, les usages maritimes, les activités agricoles et les secteurs urbanisés. Le tracé retenu résulte de cette recherche d'équilibre entre les différentes contraintes techniques, environnementales et territoriales.

Enfin, il présente le calendrier prévisionnel du raccordement. Les études techniques et environnementales se poursuivent actuellement en vue du dépôt des demandes d'autorisation. Sous réserve de leur obtention, les travaux pourraient être engagés de manière à permettre la mise en service des ouvrages en cohérence avec le calendrier des futurs parcs commerciaux.

TEMPS D'ÉCHANGES N°3

Geneviève TAPIÉ, présidente de l'Observatoire Régional de la Parité d'Occitanie, vice-présidente du Parlement de la Mer, membre du CESER Occitanie

Rappelle que le développement de l'éolien en mer constitue une opportunité importante pour le territoire, non seulement sur le plan énergétique mais également en matière de développement économique et d'emploi.

Elle attire toutefois l'attention sur la nécessité d'accompagner cette dynamique par une politique volontariste en faveur de la mixité professionnelle. Elle souligne que les métiers du maritime, de l'industrie et des énergies renouvelables restent encore très majoritairement masculins et estime que le développement de cette nouvelle filière doit être l'occasion de favoriser une meilleure représentation des femmes.

Elle présente les réflexions conduites au sein du Parlement de la Mer sur ce sujet et invite les porteurs de projet ainsi que les pouvoirs publics à intégrer pleinement cette dimension dans leurs actions de formation, de recrutement et de communication. Selon elle, la transition énergétique doit également être une transition sociale, ouverte à l'ensemble des publics.

Jean-Mathieu KOLB, directeur du projet EFLO – Ocean Winds

Remercie Geneviève Tapié pour son intervention et partage pleinement cette ambition.

Il rappelle que les besoins en compétences liés au développement de la filière sont considérables et concernent une grande diversité de métiers : ingénierie, construction, logistique portuaire, maintenance, environnement, exploitation ou encore gestion de projet. Il souligne que cette montée en puissance constitue une opportunité pour diversifier les profils recrutés et développer des parcours de formation accessibles au plus grand nombre. OW travaille d'ores et déjà avec plusieurs partenaires institutionnels et organismes de formation afin d'anticiper ces besoins et de favoriser l'émergence de nouvelles compétences sur le territoire.



PROJET ÉOLIENNES FLOTTANTES D'OCCITANIE (EFLO)
Instance de concertation et de suivi
Réunion publique du mercredi 1^{er} juillet 2026 – Gruissan

Corentin MOUSSAGOL, journaliste – L'Indépendant

Souhaite obtenir des précisions sur la production électrique attendue du futur parc. Il demande plus particulièrement à combien d'habitants correspondra l'électricité produite par EFLO et s'interroge sur sa destination finale. Il souhaite savoir si cette énergie bénéficiera prioritairement au territoire régional ou si elle sera injectée dans le réseau national.

Hugo BLANCHET, RTE

Hugo Blanchet rappelle que l'électricité produite par les parcs éoliens en mer est injectée dans le réseau public de transport d'électricité, qui fonctionne à l'échelle nationale.

Il explique que les électrons produits ne peuvent être affectés à un territoire particulier. Une fois injectée sur le réseau, l'électricité contribue à l'équilibre global du système électrique français. Les estimations présentées en réunion, qui évoquent une alimentation équivalente à la consommation de plusieurs centaines de milliers d'habitants, constituent donc un ordre de grandeur destiné à illustrer la capacité de production du parc et non la destination géographique de cette électricité.

Il ajoute que le développement des énergies renouvelables contribue à renforcer la sécurité d'approvisionnement du système électrique dans son ensemble et participe à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Sylvie MARIN, habitante de Saint-Pierre-la-Mer

Revient sur les besoins de formation évoqués au cours de la présentation et interroge les intervenants sur les 80 000 heures de formation annoncées.

Elle souhaite savoir quels publics sont concernés, quelles formations seront développées et comment les habitants du territoire pourront accéder à ces nouvelles opportunités professionnelles.

Jean-Mathieu KOLB, directeur du projet EFLO – Ocean Winds

Précise que ce chiffre s'intègre dans l'engagement global de 400 000 heures dédiées à l'insertion professionnel dont 80 000 heures de formation certifiante.

Ces besoins concernent des métiers très variés et mobilisent l'ensemble de la chaîne de valeur : techniciens de maintenance, soudeurs, logisticiens, grutiers, ingénieurs, spécialistes de l'environnement, marins, personnels portuaires ou encore fonctions support.

Il rappelle que ces formations seront développées progressivement, en partenariat avec les établissements d'enseignement, les organismes spécialisés et les collectivités territoriales, afin d'adapter l'offre aux besoins réels des entreprises et de favoriser prioritairement l'emploi local.

CLÔTURE

Jean-Emmanuel PERRIN, adjoint du préfet maritime Méditerranée pour l'action de l'État en mer

Remercie l'ensemble des participants pour la qualité des contributions et la diversité des points de vue exprimés.



PROJET ÉOLIENNES FLOTTANTES D'OCCITANIE (EFLO)
Instance de concertation et de suivi
Réunion publique du mercredi 1^{er} juillet 2026 – Gruissan

Il souligne que cette 1^{re} ICS illustre pleinement l'intérêt d'un dialogue régulier entre les services de l'État, les maîtres d'ouvrage, les collectivités, les associations, les professionnels de la mer et les citoyens.

Il rappelle que le développement de l'éolien flottant repose sur une démarche progressive, fondée sur la montée en connaissance scientifique, le retour d'expérience des premiers projets pilotes et la prise en compte des observations formulées au cours de la concertation. Les décisions qui seront prises au cours des prochaines années continueront de s'appuyer sur cette exigence de transparence, de rigueur scientifique et de dialogue avec les territoires.

Il invite enfin l'ensemble des participants à poursuivre leur implication dans les différentes démarches de concertation qui accompagneront les prochaines étapes du projet et rappelle que les garants de la CNDP, les services de l'État ainsi que les équipes du maître d'ouvrage demeurent disponibles pour répondre aux questions du public.

Didier CODORNIU, Maire de Gruissan, Premier Vice-Président de la Région Occitanie en charge de la délégation Méditerranée, Président du Parlement de la Mer

Didier Codorniou clôt la réunion en remerciant l'ensemble des intervenants, les représentants des services de l'État, les équipes d'OW, le garant de la CNDP ainsi que l'ensemble des participants pour la qualité des échanges.

Il souligne que cette réunion a montré la diversité des attentes exprimées par le territoire, qu'il s'agisse des enjeux environnementaux, des activités de pêche, des retombées économiques, de la formation ou encore de l'emploi.

Selon lui, cette diversité des préoccupations constitue une richesse. Elle démontre que le développement de l'éolien flottant ne peut être envisagé uniquement comme un projet énergétique, mais comme un projet de territoire mobilisant de nombreux acteurs autour d'un objectif commun.

Il rappelle que les collectivités auront un rôle important à jouer pour accompagner cette transformation, tant en matière d'aménagement que de formation, d'emploi, d'information du public et d'accompagnement des entreprises. Il insiste sur la nécessité de poursuivre le dialogue engagé, considérant que la réussite du projet dépendra de la confiance construite au fil du temps entre l'ensemble des partenaires.

Enfin, il invite les participants à continuer de contribuer aux différentes instances de concertation et remercie chacun pour son implication dans les échanges.

L'animateur remercie à son tour les intervenants et le public pour leur participation active et clôt la 1^{re} ICS du projet EFLO.